

CIRCUIT DE TOURNOIS DEPARTEMENTAUX SENIORS

Le circuit de tournois départementaux est ouvert aux seniors et vétérans non-classés ou classés D, licenciés dans un club affilié au Comité de l'Isère de Badminton. Organisé avec le soutien de nos partenaires, le « TOUR Isère » comporte, si possible :

- * 5 tournois de simples seniors, ouverts aux joueurs classés C4, D et non-classés, répartis en trois séries : C- (C4,D1), D+ (D2, D3) et D- (D4 et NC)
- * 5 tournois de doubles seniors (hommes et dames), ouverts aux joueurs classés D, non-classés et vétérans
- * 5 tournois de doubles mixte, ouverts aux joueurs classés D, non-classés et vétérans
- * 3 tournois de doubles (DH, DD, DX), réservés aux vétérans,

Généralités

- tournoi organisé par un club affilié au comité de l'Isère de Badminton
- tournoi ouvert aux joueurs (ses) C4, D et non classés
- tournoi de simples ou de doubles se déroulant le dimanche pour les catégories:
 - * seniors
 - * vétérans
- les joueurs participants doivent être licenciés dans un club du Comité de l'Isère de badminton
- déroulement du tournoi organisé afin d'assurer le maximum de match aux joueurs;
 - * organisation d'un premier tour en poule suivi:
 - *d'un tournoi principal
 - *d'un tournoi consolante
- volants fournis par les joueurs
- le montant des inscriptions est défini chaque saison par l'Assemblée Générale du Comité de l'Isère de Badminton :
 - * 6 € pour les simples et doubles seniors
 - * 6 ou 9 € pour les tournois vétérans (selon un ou deux tableaux)
 - * cette inscription reste acquise au club organisateur
- inscription à faire obligatoirement au préalable auprès du club organisateur
- une date limite d'inscription sera fournie par l'organisateur (au maximum une semaine avant la date du tournoi)
- l'organisateur fournira des convocations par catégories
- l'organisateur dotera les vainqueurs et finalistes du tournoi principal ainsi que le vainqueur du tournoi consolante avec des bons d'achat du partenaire du Comité de l'Isère de Badminton disponible dans les «dotations tournoi»

Critères d'organisation

- autorisation du tournoi par la Ligue Rhône Alpes de Badminton
- niveau de séries invitées : D maximum
- tracés et espacement des terrains réglementaires, hauteur libre d'au moins 7m,
- présence obligatoire d'un Juge Arbitre (qui peut être licencié dans le club organisateur)
- table de marque: au moins un responsable permanent et utilisation recommandée du logiciel BADPLUS
- auto-arbitrage autorisé pour tous les matchs
- médiatisation conseillée au niveau local

Règlement

Art 1: Il est créé un circuit de tournois au sein du Comité de l'Isère de Badminton

Art 2: Ce circuit dénommé « Tour Isère» est annuellement composé:
*5 tournois seniors de simples

- *5 tournois senior de doubles
- *5 tournois senior de doubles mixtes
- *3 tournois vétérans de doubles (DH, DD, DX),

Ces tournois sont organisés pour moitié en Nord-Isère et moitié en Sud-Isère de manière à assurer un équilibre géographique par district. Leur organisation est déléguée à des clubs de l'Isère par le Comité de l'Isère de Badminton selon le calendrier et le cahier des charges établis par la commission «vie sportive» du Comité de l'Isère de Badminton

Art 3: Le circuit «Tour Isère» se termine par des finales qui se déroulent le second week-end de Juin pour les doubles et mixtes senior
Il n'y a pas de finales pour le circuit « Tour Isère simples seniors »,

Art 4: Ces tournois sont ouverts **exclusivement** à des joueurs licenciés dans un club affilié au Comité de l'Isère ou avec une licence individuelle et résidant en Isère, dans les catégories suivantes:

- * Tour senior D+: pour les joueurs classés D1, D2, et D3
- * Tour senior D-: pour les joueurs classés D4 et non classés
- * Tour vétérans

Art 5: Surclassements:

Pour participer aux tournois seniors (simples ou doubles), les juniors, cadets et vétérans doivent être en règle vis à vis de leur surclassement médical.

Pour un surclassement de catégories sur les tournois seniors, les joueurs doivent, à la date limite d'inscription, avoir le classement virtuel correspondant à la catégorie de sa demande de surclassement pour les tournois de simple. Cette condition est nécessaire uniquement pour un seul des deux joueurs concernant les tournois de double.

Art 6: Tous les tournois du circuit «Tour Isère » se jouent en volants plumes sauf en cas d'accord formel entre deux joueurs non classés.

Art 7: Deux clubs peuvent s'associer pour organiser un tournoi ou deux tournois en se répartissant les catégories.

Art 8: Classement des joueurs

Chaque tournoi attribue aux participants un nombre de points en fonction des résultats obtenus sur les différents tournois.

Les points sont attribués de la manière suivante :

- Participation: 2 points
- En phase de poule ou dans le tournoi principal
 - * Victoire sur un D1 (ou +) : 12 points
 - * Victoire sur un D2: 10 points
 - * Victoire sur un D3: 8 points
 - * Victoire sur un D4: 6 points
 - * Victoire sur un NC: 4 points
- Bonus vainqueur du tournoi principal 10 points
- Bonus vainqueur du tournoi consolante 5 points
- Pas de points sur les matchs du tournoi consolante

En cas de nombre de participants inférieur à 6 dans un tableau, le nombre de points de bonus au vainqueur du tournoi sera divisé par deux et il n'y aura pas de point de bonus en tournoi consolante.

Pour les tournois de doubles, les points sont marqués par chaque joueur. Le «poids» d'une équipe est fixé à la moyenne du classement des deux joueurs.

Consulter aussi :

* Fiche « organiser un tournoi départemental »

Validé le : 15 septembre 2011

contact : tournoisdep@badminton-isere.org
competitions@badminton-isere.org

CIRCUIT DE TOURNOIS DEPARTEMENTAUX SENIORS

Art 9: En cas de changement de série d'un joueur lors de la publication du classement au 1^{er} Février de la saison en cours, le joueur sera intégré dans sa nouvelle catégorie avec l'intégralité des points acquis.

Art 9bis: Si l'évolution du classement d'un joueur ne lui permet plus de participer au circuit «Tour Isère» à partir de la publication du classement au 1^{er} Février de la saison en cours, le joueur conserve néanmoins ses points et la possibilité de participer aux finales.

Art 10: A l'issue du circuit «Tour Isère», un classement final est publié avec les résultats de chaque joueur qui détermine les joueurs qualifiés pour les finales de chaque catégorie. Une mise à jour régulière du classement sera publiée sur le site du Comité de l'Isère de Badminton.

Art 10bis: En cas de changement de série d'un joueur lors de la publication du classement au 1^{er} Février de la saison en cours, le joueur ne pourra participer à la finale que dans la catégorie qui est la sienne au moment des finales.

Art 11: Les finales départementales du circuit «Tour Isère» double et mixte senior regroupent les 12 paires ayant le plus de points en totalisant ceux des deux joueurs. En cas de désistement d'une paire sélectionnée pour les finales, il sera fait appel à la paire classée immédiatement après.

Art 12: Les finales se déroulent:
* pour les simples en poules selon le nombre d'inscrits,
* pour les doubles et mixte en poules de trois équipes,
puis en demi-finales et finale pour les premiers de poules. Le vainqueur de chaque finale obtient le titre de «champion de l'Isère» dans sa catégorie.

Art 13: Les finales départementales sont dotées:
* en volant pour tous les matchs,
* lots pour les vainqueurs et finalistes.

Consulter aussi :

* Fiche « organiser un tournoi départemental »

Validé le : 15 septembre 2011
contact : tournoisdep@badminton-isere.org
competitions@badminton-isere.org